

**1ère Olympiade des échecs en ligne pour les personnes en situation de handicap**  
**20 novembre - 3 décembre 2020**  
**Règlement général**

**1 Préambule**

- A La Fédération internationale des échecs (FIDE) est l'organisme dirigeant de la première Olympiade des échecs en ligne pour les personnes en situation de handicap (ci-après désignée sous le nom de Olympiade).
- B FIDE Commission For the Disabled (La Commission FIDE pour les handicapés) (ci-après désignée sous le nom de DIS) est chargée de la préparation et de la communication du règlement aux participants.
- C L'organisme responsable de l'adoption et du changement de ce règlement est le Conseil de la FIDE, sous recommandation de la DIS
- D À tout moment, toute circonstance ou situation imprévue, non visée dans ce règlement, sera soumise à la FIDE pour la décision finale.

**2. Format et cadences**

- A La première Olympiade des échecs FIDE pour les personnes en situation de handicap est un tournoi par équipe.
- B Seuls les membres des fédérations FIDE ont le droit de participer
- C Les membres des fédérations FIDE peuvent être représentés par entre un et quatre équipes (voir articles 2D, 2E, 2F)
- D Si une fédération membre compte entre 50 et 75 joueurs en situation de handicap inscrits sur le site web FIDE DIS (<http://dis.fide.com/>) avant le 20 octobre 2020, cette fédération est en droit d'avoir deux équipes nationales avec n'importe quelle composition de handicap en pleine conformité avec l'article 3A.
- E Si un membre de la fédération compte entre 76 et 100 joueurs en situation de handicap inscrits sur le site web FIDE DIS (<http://dis.fide.com/>) avant le 20 octobre 2020, cette fédération est en droit d'avoir trois équipes nationales avec n'importe quelle composition de handicap en pleine conformité avec l'article 3A.
- F Si un membre de la fédération compte plus de 101 joueurs en situation de handicap inscrits sur le site web FIDE DIS (<http://dis.fide.com/>) avant le 20 octobre 2020, cette fédération est en droit d'avoir trois équipes nationales avec n'importe quelle composition de handicap en pleine conformité avec l'article 3A.
- G La première étape de l'Olympiade sera jouée selon le système suisse en 7 rondes.
- H Les quatre premières équipes de la première étape se verront qualifiées pour la deuxième étape de l'Olympiade.
- I La deuxième étape sera constituée de rondes allers-retours éliminatoires et d'une finale en ronde aller-retour, selon le programme (article 4)
- J Lors de la première demi-finale le gagnant de l'étape 1 jouera contre l'équipe placée quatrième dans l'étape suisse (1-4)
- K Lors de la deuxième demi-finale l'équipe placée en deuxième position jouera contre l'équipe placée quatrième dans le système suisse (2-3)
- L Les vainqueurs des demies-finales joueront pour la première place dans une ronde aller-retour de match final tandis que les équipes perdantes des demi-finales disputeront la troisième place.
- M La cadence pour toutes les étapes est de 25 minutes + 10 seconds.

### **3. Compositions des équipes et appariements**

- A Les équipes comprennent 4 joueurs (parmi lesquels au moins une femme). Chaque équipe peut disposer de 4 joueurs réservistes.
- B Les équipes sont dans l'obligation de jouer selon le classement communiqué au moment de l'inscription. Dans le cas de la participation d'un ou de plusieurs joueurs réservistes, ces derniers jouent sur les derniers échiquiers, selon le classement initial, et les joueurs jouant sur les échiquiers réguliers, se verront promus aux échiquiers supérieurs. Dans le cas où la composition de l'ordre d'une équipe est mal communiquée, l'arbitre en chef (CA) le corrigera et en informera le capitaine de l'équipe. L'équipe n'a pas le droit de changer sa composition une fois que le CA l'a réordonnée en accord avec le classement original.
- C Les fédérations sont encouragées à inscrire les joueurs de moins de 20 ans.
- D Au moins une femme de chaque équipe doit jouer dans chaque ronde.
- E Les équipes peuvent mixer les joueurs ayant différents types de handicap : communication (déficience auditive, handicap physique ou déficience visuelle).
- F Les équipes mixtes peuvent se constituer de n'importe quelle combinaison des trois types de handicap mentionnés ci-dessus (3E)
- G Chaque équipe doit désigner un capitaine et les membres de l'équipe doivent être inscrits sur le site web de la Commission FIDE DIS (<http://dis.fide.com/>)
- H Les appariements de la première ronde seront annoncés au moins 48 heures avant le début de la compétition. Les équipes soumettent leur composition au moins 24 heures avant le début.
- I Les appariements pour les rondes suivantes sont annoncés au moins 20 heures avant le début de la ronde. (19.00 CEST)
- J Chaque équipe doit soumettre sa composition pour une ronde spécifique, sauf la première, au moins 3 heures avant le début de la ronde. (12.00 CEST)
- K La composition des équipes est soumise via un système en ligne.
- L SI une équipe manque de soumettre sa composition à l'heure, elle devra jouer avec la composition standard des quatre joueurs réguliers.
- M Chaque fédération participante doit fournir un document officiel pour chaque joueur dans l'équipe certifiant de son handicap. Une image scannée du document doit être fournie à l'inscription. La présentation de faux documents entraînera une punition sévère. Les documents originaux doivent être fournis au Comité de Classification de l'Olympiade (CO) avant la date d'échéance d'inscription. Sur recommandation de la CO la Commission FIDE DIS prendra la décision basée sur la validité du handicap du joueur.

### **4. Modalité et date limite d'inscription**

- A L'inscription doit être faite par un représentant d'un membre de la fédération FIDE. La FIDE n'acceptera pas d'inscription individuelle.
- B Les membres de la fédération FIDE doivent compléter en entier le formulaire d'inscription (disponible sur le site : <http://dis.fide.com/>) et puis le renvoyer à la personne de contact avant la date limite d'inscription. Les inscriptions incomplètes seront refusées.

C La date limite pour l'inscription est le 20 octobre 2020.

D Toute inscription reçue après le 20 Octobre 2020 sera considérée comme une inscription tardive.

E Les organisateurs ont le droit de refuser les inscriptions tardives.

## 5. Programme

	10-15 octobre		Réunion zoom avec les capitaines organisée par l'arbitre en chef et le CO
	10-15 novembre		Réunion zoom avec les capitaines organisée par l'arbitre en chef et le CO
Vendredi	20 novembre	CET 15h00	Cérémonie d'ouverture
Samedi	21 novembre	CET 15h00	Ronde 1
Dimanche	22 novembre	CET 15h00	Ronde 2
Lundi	23 novembre	CET 15h00	Ronde 3
Mardi	24 novembre	CET 15:00	Ronde 4
Mercredi	25 novembre	CET 15:00	Ronde 5
Jeudi	26 novembre	CET 15:00	Ronde 6
Vendredi	27 novembre	CET 15:00	Ronde 7
Samedi	28 novembre		JOUR DE REPOS
Dimanche	29 novembre	CET 15:00	Demi-finale Ronde 1
Lundi	30 novembre	CET 15:00	Demi-finale Ronde 2
Lundi	30 novembre		Tie-break demi-finale (si nécessaire)
Mardi	1er décembre	CET 15:00	Finale ronde 1 et match pour la 3ème place
Mercredi	2 décembre	CET 15:00	Finale ronde 2 et match pour la 3ème place Tie-Break (si nécessaire)
Jeudi	3 décembre	CET 15:00	Cérémonie de clôture

## 6. Classement de la première étape

A L'équipe qui marque plus de points que ses adversaires, dans un match reçoit les 2 points de match. Dans le cas où la rencontre se termine par un match nul chaque équipe reçoit 1 point de match, une perte - 0 point.

- B Le classement sera déterminé en fonction des points de match obtenus, l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points de match étant déclarée vainqueur de la compétition.
- C L'ordre des équipes qui terminent avec le même nombre de points de match sera déterminé en appliquant les procédures suivantes par ordre d'application des procédures ci-dessous dans la séquence (a) - (b) - (c) - (d), selon besoin :
- (a) par le nombre de points de match gagnés, le plus grand nombre l'emporte ;
  - (b) par la somme des points Sonneborn-Berger, qui est calculée comme suit :  
Seront retenus points de match de chaque adversaire, à l'exclusion de l'adversaire qui a marqué le plus petit nombre de points de match, multiplié par le nombre de points marqués sur les échiquiers contre chaque adversaire respectivement. Le nombre le plus élevé l'emporte;
  - (c) Par la somme des points de tableau de tous les adversaires de l'équipe, le plus grand nombre l'emporte;
  - (d) Par la somme des points du tableau de tous les adversaires vaincus plus la moitié des points du tableau de tous les adversaires avec lesquels un résultat à égalité a été obtenu, le plus grand nombre l'emporte.

## **7. Classement final et départage de la seconde étape**

Si les deux rondes aller-retour des demi-finale ou 2 rondes allers-retour de la finale ne permettent pas de déterminer le vainqueur, un match Armageddon sera joué. L'arbitre en chef effectuera un tirage au sort pour déterminer quelle équipe joue les blancs. Cela signifie que les 4 membres de l'équipe joueront avec les blancs. L'équipe ayant les blancs devra gagner le match. Si l'équipe noire gagne ou fait match nul, l'équipe noire sera déclarée vainqueur.

## **8. CONDITIONS PARTICULIÈRES ET CONDUITE DES JOUEURS**

- A En cas de besoins spécifiques (liés à certains joueurs), les capitaines d'équipes doivent en informer le comité d'organisation de l'Olympiade avant la date limite d'inscription. La Commission FIDE DIS examinera chaque cas.
- B Les joueurs doivent coopérer avec les medias.
- C Les joueurs seront disponibles pour la conférence de presse quotidienne.
- D Les représentants des trois premières équipes sont tenus d'assister à la cérémonie de clôture.

## **9. COMITÉ DE CLASSIFICATION**

- A Le comité de classification des Olympiades est un comité qui est principalement responsable, mais il pourra être assisté par un rapport médical pour la vérification de l'invalidité des joueurs et d'autres questions médicales. Le Comité assume la responsabilité de la Commission médicale de la FIDE lors des manifestations officielles de la FIDE.
- B Le président du comité de classification est nommé par le président de la FIDE.
- C Au moins un membre supplémentaire du comité de classification peut être invité par le président du comité de classification.

## **10. MESURES DE FAIR-PLAY**

- A Les mesures de fair-play sont basées sur les ressources de HIP et les outils externes qui devront être approuvés par DIS et suivre les directives de fair-play de la FIDE.
- B La DIS nommera une équipe de fair-play (ci-après dénommé FPP). Le FPP est composé de l'arbitre en chef, d'un expert du fair-play et d'un membre de la commission DIS.
- C Le FPP s'efforce d'assurer des résultats équitables pour chaque match et suggère toute mesure supplémentaire jugée nécessaire et suffisante pour garantir des conditions de fair-play pendant le tournoi.
- D Dans le cas où des outils de tiers sont utilisés, FPP maintient régulièrement un suivi des rapports provenant de ces outils et promeut toute enquête nécessaire.
- E FPP se réserve le droit de disqualifier tout joueur pour une violation présumée du fair-play pendant le déroulement ou après la conclusion du tournoi, en se basant sur les résultats de l'algorithme anti-triche du HIP et / ou des outils externes et / ou d'autres preuves jugées suffisantes par le jury lui-même pour établir un incident de triche.
- F L'arbitre en chef en consultation avec le FPP, et au cas où il trouverait nécessaire, a le droit de;
  - Le joueur disqualifié peut être déclaré perdant dans un ou plusieurs matchs qu'il a disputés lors des rondes en cours ou / et précédentes ;
  - L'équipe du joueur disqualifié peut être elle-même disqualifiée.
- G Dans tous les cas, l'équipe du joueur disqualifié perd le droit de se qualifier pour la deuxième étape.
- H. Toute décision du FPP ou de l'arbitre en chef sur les questions de fair-play est finale et n'est soumise à aucun appel, révision ou autre contestation.

- I Ni la FIDE ni le HIP ne peuvent présumer que la détermination d'une violation soupçonnée du fair-play est la preuve réelle d'une tricherie ou d'un aveu de culpabilité de la part du joueur disqualifié. Une telle détermination n'affectera pas le statut ordinaire du joueur pour les compétitions relevant de la compétence de la FIDE ou de ses membres.
- J. En participant au tournoi, chaque joueur accepte les mesures de Fair-Play susmentionnées comme condition d'inscription à une manifestation sportive et accepte que sa participation ait lieu sous réserve de ces mesures de Fair-Play.

## **11. COMITÉ D'APPEL**

- A Le Président de la FIDE désignera le Président, les deux autres membres et les deux suppléants de la Commission d'Appel, tous issus de Fédérations différentes.
- B Tout membre du Comité d'Appel ne peut pas siéger en jugement dans un différend impliquant un joueur de sa Fédération. Dans ce cas, le président désignera les suppléants nécessaires. Si le président doit être remplacé, le membre le plus âgé agira en tant que président.
- C Toute décision de l'arbitre en chef peut faire l'objet d'un appel, à l'exception des décisions de fair-play.
- D Seuls les capitaines d'équipe ont le droit de soumettre des appels. En cas de rejet de l'appel, la Fédération du plaignant, sera facturée un montant de 200,00 USD.
- E Tous les appels et réclamations doivent être soumis par écrit au Comité d'appel au plus tard 30 minutes après la fin du tour concerné par courrier électronique au destinataire [dis@fide.com](mailto:dis@fide.com).
- F Le comité de recours s'efforcera de prendre une décision le plus rapidement possible. Au cas où il le juge nécessaire, le Comité de recours peut convoquer le plaignant et / ou toute autre personne. Le refus de participer à la session du Comité d'appel est pris en compte pour la décision finale.
- G La décision écrite du Comité de recours découlant de tout différend concernant le présent règlement est définitive.